

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'EDUCATEUR

**Réunion du Jeudi 06 Janvier 2022**

**Président** : M. LEGUYADER Jacques

**Membres** MM. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian

**Assiste** : Mr. DARDENNES Patrick

## **Rôle et mission de la Commission :**

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 94. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

**« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »**

## **LUSITANOS US 526258 – Licence Technique Régionale non enregistrée**

Suite au PV de la 3 Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football du 06 décembre 2021 :

« La Commission constate que le club ci-dessous a dépassé le délai de 60 jours prévu à l'article 11.3.4 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (la date butoir était le 25/11/2021) :

•LUSITANOS US 526258 – Licence Technique Régionale non enregistrée (en cours)

Rappel du texte (art. 11.3.4 du RSG de la LPIFF) :

« Les clubs disputant le Championnat Seniors de Régional 1 et Régional 2 ont pour régulariser leur situation un délai de trente jours francs à partir de la date du premier match de leur championnat. Ce délai est de 60 jours pour les autres Championnats visés à l'alinéa 3.1 ci-dessus.

Ceux qui n'ont pas désigné d'éducateur du niveau demandé ou ceux dont l'éducateur n'est pas titulaire de la licence correspondante, sont pénalisés en plus des amendes prévues à l'alinéa 3.3, par la perte d'un point pour chacune des rencontres de championnat disputées après expiration du délai dans les conditions prévues à l'alinéa 3.6 ci-dessous.»

En conséquence, la Commission décide qu'il soit fait application de la sanction sportive conformément aux prescriptions de l'article 11.3.4

La Commission transmet à la Commission compétente du District concerné pour application de la sanction sportive. »

Lecture des feuilles de matchs, la commission constate l'absence de l'éducateur désigné pour les matchs du 25/09/2021 au 11/12/2021 remplacé par :

- Le 25/09/2021 : Mr. KHALID MAHMOOD Shamsh (Licence technique régionale du 12/08/2021)
- Le 02/10/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 09/10/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 16/10/2021 : Mr. MOREIRA DOS SANTOS Corentin (Licence Animateur du 16/09/2021, diplôme non conforme)
- Le 13/11/2021 : Mr. MOREIRA DOS SANTOS Corentin (Licence Animateur du 16/09/2021, diplôme non conforme)
- Le 20/11/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 27/11/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 04/12/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)
- Le 11/12/2021 : Mr. ALMEIDA José (Licence technique régionale du 23/09/2021)

L'éducateur désigné : Mr. DA PIEDADE Teddy a régularisé sa licence le 02/12/2022 mais ne figure sur aucune feuille de matchs.

La commission en fonction des éléments en sa possession, demande au club de LUSITANOS US de clarifier, par, courrier, la situation de l'éducateur en charge de l'équipe U14 D1.

Sans réponse le 22/01/2022 au plus tard, la commission appliquera la sanction sportive conformément aux prescriptions de l'article 11.3.4

#### Courrier de VILLEJUIF U.S du 12/11/2021

La commission, après vérification du diplôme (CFF2 du 01/12/2018), valide Mr. MERNICHE Belaid comme éducateur désigné de l'équipe U14 D1

Prochaine réunion le mardi 25/01/2022 à 10H00